



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026
ID : 057-215701020-20260908-DEC20260908_01-AU

N°20260908/01

DECISION DU MAIRE

portant sur la création sur la réalisation de travaux de voirie : création d'un trottoir dans la rue de Metz et réfection d'une partie des trottoirs situés rue Hector Berlioz

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

CONSIDERANT que des travaux de création d'un trottoir rue de Metz (proximité n° 39d rue de Metz) et de réfection d'une partie des trottoirs situés rue Hector Berlioz sont nécessaires afin de permettre une amélioration et une sécurisation des cheminements piétonniers,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer à la société MOLARO située à Hombourg-Budange, la réalisation des travaux suivants :

- Création d'un trottoir dans la rue de Metz pour un montant de 16 564.25€ HT / 19 877.10€ TTC
- Réhabilitation des trottoirs rue Hector Berlioz pour un montant de 60 713.55€ HT / 72 856.26€ TTC

Article 2 : De signer les devis correspondants avec la société mentionnée ci- dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et une communication sera effectuée à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à BOUSSE, le 8 septembre 2026

Le Maire
Pierre KOWALCZYK

